

SÉISMES ET RISQUES SISMQUES EN FRANCE

La France métropolitaine ne se situe pas aux abords des plaques tectoniques bien qu'elle subisse certains effets du rapprochement des plaques eurasienne et africaine, elle présente donc une sismicité modérée. Le risque cependant existe, des travaux de recensement des séismes historiques permettent aujourd'hui d'affirmer qu'il se produit, en moyenne, un à deux tremblements de terre de magnitude supérieure ou égale à 6 par siècle sur notre hexagone.



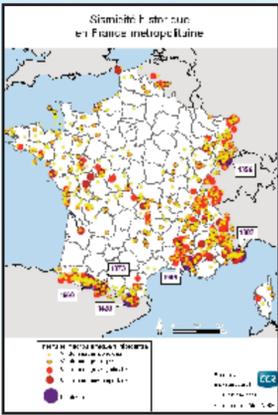
Carte sismotectonique de la méditerranée

LES SÉISMES HISTORIQUES

On a recensé à ce jour près de 6 000 tremblements de terre survenus au cours des dix derniers siècles en France métropolitaine. La répartition spatiale de ces séismes montre que les principales régions exposées aux risques sont : les Alpes, la Provence et la Côte d'Azur, les fossés du Rhône et du Rhin, les Pyrénées, le Massif Armoricain ainsi que le Massif Central.

Le travail de recensement de séismes historiques fait état de 20 séismes d'intensité supérieure ou égale à VIII-IX sur l'échelle MSK. Trois séismes frontaliers ont eu également des effets destructeurs sur le territoire français (séisme de Bâle en 1356, séisme catalan en 1428, séisme ligure en 1887).

Le dernier séisme important (magnitude estimée à 6 sur l'échelle de Richter) remonte au 11 juin 1909 (Lambesc, Provence).



CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES SÉISMES

Les séismes provoquent souvent des dégâts aux lourdes conséquences sociales et économiques. Une étude menée sous la direction du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 1982 montre que le séisme provençal de 1909, occasionnerait aujourd'hui, du fait de la forte urbanisation de cette région, entre 500 et 1 000 morts et des dommages matériels de l'ordre de 700 M€.

Une autre étude a évalué les conséquences qu'aurait aujourd'hui, dans la ville de Nice et ses environs, un séisme identique à celui survenu en 1887 au large des côtes de Ligurie. Il en ressort qu'il pourrait y avoir de 50 à 600 morts, 950 à 4 300 blessés dont 10 à 200 graves et 10 000 à 40 000 sans-abris. Les pertes économiques directes pourraient atteindre 3,4 M€.

Le séisme d'Annecy, de magnitude 5,3, en juillet 1996 a donné lieu à 12 000 déclarations de sinistres, et son coût assuré est évalué à 60 M€.

Le séisme de Rambervillers (88) de magnitude 5,4 qui a été largement ressenti dans un grand quart Nord-Est de la France n'a pas provoqué de dégâts importants (uniquement des murs fissurés et des chutes de cheminées) mais il rappelle aux habitants des zones sismiques métropolitaines que le danger reste bel et bien présent.

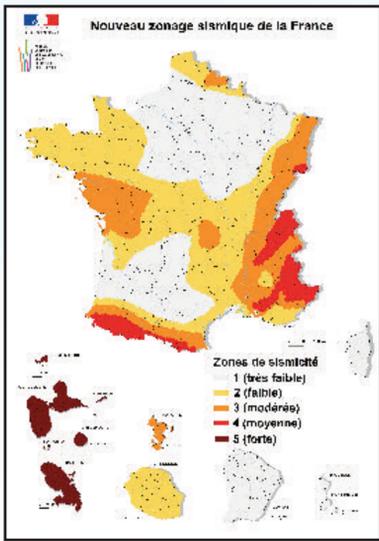
QUE FAIRE FACE AUX RISQUES SISMQUES ?

Informez-vous auprès de votre mairie ou sur www.prim.net. Si votre commune est soumise aux risques naturels majeurs, elle s'est dotée d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) et d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et informe ses administrés au travers du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Enfin, renseignez-vous afin de savoir si votre habitation respecte bien les normes de construction parasismique car lors d'un séisme, les dégâts matériels et les pertes humaines sont, pour l'essentiel, provoqués par l'effondrement des bâtiments.

LES SÉISMES ENREGISTRÉS CES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES

Depuis 1980, dix séismes métropolitains de magnitude supérieure à 5 ont été identifiés, dont Hennebont (magnitude 5,4 en 2002), Rambervillers (magnitude 5,4 en 2003), Rou-lans (magnitude 5,1 en 2004).

Un travail constant de surveillance s'effectue par le biais de nombreux appareils de mesures (sismographes) implantés dans les zones à risques. Toutes les données sont centralisées par le Bureau Central Sismologique Français (BCSF). Elles sont utilisées, entre autre, pour établir des cartes d'aléa sismique du territoire et permettent d'identifier les mouvements tectoniques.



RISQUES MAJEURS CONSIGNES DE SÉCURITÉ

<h4>RISQUE INONDATION</h4> <ul style="list-style-type: none"> Évitez de vous installer dans les zones inondables. Ne construisez pas dans les zones inondables. Ne faites pas de travaux de terrassement dans les zones inondables. Ne faites pas de travaux de construction dans les zones inondables. Ne faites pas de travaux de rénovation dans les zones inondables. <p>DANS TOUTES LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES MAIRIES.</p>	<h4>RISQUE FEUX DE FORÊT</h4> <ul style="list-style-type: none"> Évitez de vous installer dans les zones à risque. Ne construisez pas dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de terrassement dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de construction dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de rénovation dans les zones à risque. <p>DANS TOUTES LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES MAIRIES.</p>
<h4>RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAINS</h4> <ul style="list-style-type: none"> Évitez de vous installer dans les zones à risque. Ne construisez pas dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de terrassement dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de construction dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de rénovation dans les zones à risque. <p>DANS TOUTES LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES MAIRIES.</p>	<h4>RISQUE TECHNOLOGIQUE & TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</h4> <ul style="list-style-type: none"> Évitez de vous installer dans les zones à risque. Ne construisez pas dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de terrassement dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de construction dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de rénovation dans les zones à risque. <p>DANS TOUTES LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES MAIRIES.</p>
<h4>RISQUE SISMIQUE</h4> <ul style="list-style-type: none"> Évitez de vous installer dans les zones à risque. Ne construisez pas dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de terrassement dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de construction dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de rénovation dans les zones à risque. <p>DANS TOUTES LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES MAIRIES.</p>	<h4>RISQUE NUCLÉAIRE</h4> <ul style="list-style-type: none"> Évitez de vous installer dans les zones à risque. Ne construisez pas dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de terrassement dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de construction dans les zones à risque. Ne faites pas de travaux de rénovation dans les zones à risque. <p>DANS TOUTES LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES MAIRIES.</p>

www.prim.net | www.dicrim.fr | www.prim.net



Project co funded by the EU, Civil Protection Financial Instrument, Grant Agreement No.070401/2010/579066/SUB/C4

<http://racce.nhmc.uoc.gr>

